Titre : Contrat assurance MAIF-FFTT

[Logo MAIF]

[Logo FFTT, Fédération Française de Tennis de Table]

Son : [Musique douce]

Narrateur : Dirigeants de club ! Saviez-vous que le contrat d'assurance national souscrit par la fédération auprès de la MAIF garantit les risques liés à l'activité, mais ne couvre pas vos biens mobiliers et immobiliers ?

C'est pour apporter au club une couverture globale que la MAIF a conçu, pour les structures affiliées à notre fédération, un contrat local multirisque en parfaite complémentarité avec le contrat national. Ainsi, d'un côté, avec l'assurance fédérale, vous êtes couverts contre les risques liés aux activités pratiquées sous l'égide de la fédération. Et d'un autre côté, l'assurance locale vous couvre en s'adaptant à vos spécificités et vos besoins propres non couverts par le contrat fédéral.

Avec le contrat local, vous serez ainsi assurés sur tout le matériel dont le club est propriétaire, et offrirez une garantie sur vos locaux. Vous pourrez également choisir le niveau de couverture le plus approprié pour assurer un véhicule dont le club est propriétaire, ou bien assurer le véhicule personnel d'un dirigeant, éducateur ou bénévole, dans le cadre de missions confiées par le club grâce aux contrats autos dédiés. En plus d'une adhésion simplifiée, souscrire au contrat local donne l'avantage de n'avoir qu'un seul et même interlocuteur, quel que soit le type de sinistre. Avec une couverture globale, plus de distinction entre un sinistre intervenu dans le cadre local ou fédéral, mais un seul réflexe : votre conseiller MAIF !

Texte à l'image : Pour en savoir plus, contactez un conseiller MAIF au 09 78 97 98 99. Hors DOM, appel non surtaxé, coût selon opérateur.